

Service de l'eau : près de 800 points de livraison renouvelés

Entre mars et juillet, les abonnés de plusieurs communes vont avoir leur compteur renouvelé. Ils sont informés par courrier ou mail.

Avec la mi-avril, les abonnés du service de l'eau de la communauté de communes du Pays de Nay non mensualisés (environ 55 %) ou prélevés à échéance vont recevoir une facture estimative. Celle-ci prendra en compte 40 % de la consommation de l'année passée et 50 % de l'abonnement.

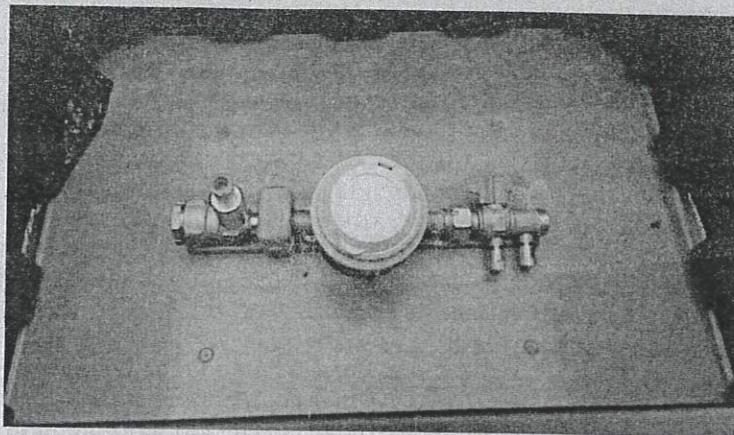
A signaler ici que pour 12 000 compteurs (diamètre 15 mm) la part fixe annuelle (frais fixes du service et achats d'eau) baissera de 3 € soit de 73 à 70 € HT, les diamètres supérieurs étant légèrement augmentés.

Lissage des tarifs sur cinq ans

Les communes d'Arbéost et Ferrières (qui ont intégré la communauté de communes en 2017) recevront cette facture pour la première fois et un lissage des tarifs est prévu sur 5 ans (20 % par an) pour arriver au tarif CCPN ainsi que pour Lestelle-Bétharram.

Un moyen d'éviter le paiement de cette facture qui peut être conséquente pour certains foyers, c'est avoir recours comme 5 755 abonnés au prélèvement mensuel qui lisse le coût sur l'année.

De mars à juillet, les agents du service de l'eau procéderont aussi



Lors d'un renouvellement, les agents posent un point de livraison complet, à savoir un robinet avant compteur, le compteur proprement dit et un robinet après compteur. © JEAN-LUC TURON

au renouvellement de près de 800 points de livraison. Par point de livraison il faut entendre : un robinet avant compteur inviolable, le compteur proprement dit et un robinet après compteur. Celui-ci comporte un clapet anti-retour pour éviter les pollutions éventuelles dans le sens abonné-réseau et une purge intégrée.

Les enjeux pour les dix ans à venir

Sont concernées les communes de Baliros, Pardies-Piétat et Saint-Abit entre mars et mai et Montaut, Haut-de-Bosdarros et les hameaux de Lestelle en juillet. Pour ces interventions, les abonnés recevront un courrier et un mail et pourront convenir d'un rendez-vous si le compteur n'est pas librement accessible.

Avec l'entrée des communes d'Arbéost, Ferrières et Lestelle-Bétharram, le service de l'eau va

devoir établir un schéma directeur pour l'eau potable afin de définir les enjeux pour les dix prochaines années (réseau, qualité, rendement).

Des canalisations renouvelées

Côté assainissement collectif, les travaux de desserte de Baudreix et Beuste seront terminés fin novembre et les abonnés recevront un courrier pour un raccordement dès janvier 2020. Ces travaux ont permis le renouvellement des canalisations d'eau potable qui le nécessitaient afin de réduire les coûts.

Pour tous renseignements, les usagers peuvent consulter le site du service sur le site de la CCPN (www.paysdenay.fr ou www.seapan.fr). Ils y trouveront toutes les informations et les formulaires à télécharger ainsi qu'un simulateur de leur facture.

30/03/19
La République